

PRÉSENTATION DU RAPPORT « SUIVI DE LA QUALITÉ DES LACS – ANNÉE 2008 »

M. Pierre Bertrand de la firme Teknika HBA a présenté son rapport et a répondu aux questions des différents présidents d'associations présents dans la salle.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 FÉVRIER 2009

À une assemblée régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 2 février 2009 à 19h30, à laquelle étaient présents que MM. les conseillers André Desrochers, Denis Prescott, Jacques Martial, Guy Corriveau, Sylvain Gagnon, Jean-Claude Charpentier et sous la présidence de Madame la Mairesse, Francine Bergeron.

La secrétaire-trésorière est présente.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la Mairesse déclare l'assemblée ouverte après vérification du quorum.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

- 45-02-2009 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyée par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté après lecture faite.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

PROCÈS-VERBAUX

- 46-02-2009 Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance régulière du 12 janvier 2009 soit adopté tel que lu par les membres du conseil.

ADOPTION DES ÉTATS BUDGÉTÉS

ÉTATS BUDGÉTÉS

- 47-02-2009 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyée par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal acceptent l'état des résultats budgétés pour le mois de janvier 2009.

ADMINISTRATION

APPROBATION DE L'ÉTAT DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

- 48-02-2009 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver l'état préparé par la secrétaire-trésorière et soumis au conseil en regard des personnes endettées pour taxes municipales et/ ou scolaire envers la municipalité le tout en conformité avec l'article 1022 du Code municipal (L.R.Q. chapitre C-27.1).

AVIS DE MOTION

M. André Desrochers, conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente d'un projet de règlement décrétant un emprunt de 250 000\$ pour l'acquisition d'un immeuble situé au 160 rue Saint-Charles-Borromée à Mandeville. En vertu de l'article 445 du Code municipal, la demande de dispense de lecture est faite et un projet du règlement est remis à chacun des membres du conseil municipal.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 FÉVRIER 2009

FACTURE À PAYER DE BÉLANGER SAUVÉ

- 49-02-2009 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la facture #278438 au montant de 2 221.66\$ taxes incluses pour des dossiers d'ordre général et la facture # 278453 au montant de 859.08\$ taxes incluses pour le dossier de M. André Messier.

RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT

- 50-02-2009 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville renouvelle la marge de crédit auprès du Centre financier aux entreprises Desjardins pour le folio # 400760.

SÉCURITÉ PUBLIQUE VOIRIE ET TRANSPORT

ACHAT D'UNITÉ DE LAVAGE ET DE DÉGEL HYDROTEK

- 51-02-2009 Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville achète une unité de lavage et de dégel Hydrotek auprès de Multi Pression L.C. inc. au montant de 12 363.00\$ plus taxes tel que la soumission du 20 janvier 2009.

VENTE DE LA BOITE DE CAMION DU 10 ROUES

- 52-02-2009 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville vendra par avis public au plus offrant la boîte de camion sans garantie légale selon les dispositions du Code municipal. Les soumissionnaires devront apporter leur soumission cachetée au plus tard le 20 février 2009 à l'Hôtel de ville de Mandeville à 10h00 pour être ouverte à 10h01 au même endroit.

SÉCURITÉ DANS LE CHEMIN DU LAC MCGREY

Par la présente, j'aimerais attirer votre attention sur la sécurité inexistante dans le chemin du Lac McGrey. Depuis plusieurs années déjà, les motoneigistes empruntent une partie de ce chemin jusqu'à la piste de Saint-Alexis-des-Monts. Auparavant, cette façon de faire ne causait aucun problème puisqu'il n'y avait pas ou presque pas de propriétaires de chalet. Maintenant la situation est très différente car il y a de plus en plus de propriétaires qui profitent de cette belle saison à leur chalet et ils doivent, eux aussi, utiliser ce chemin.

Les motoneigistes roulent très vite, et ne s'attendent pas à rencontrer des véhicules tout-terrain et parfois même des piétons, qui désirent simplement profiter de la nature. Je crois qu'en tant que citoyenne, je me dois d'intercéder pour une deuxième fois auprès de la Municipalité pour que des mesures de sécurité soient prises afin d'éviter de graves accidents. L'ajout de pancartes à certains points stratégiques pourrait certainement ralentir la vitesse des utilisateurs et en même temps, informer de la présence possible de d'autres véhicules ainsi que des piétons. Je suis assurée que vous saurez prendre ma demande en considération pour le bien et la sécurité de toute la population.

ABROGER L'AVIS DE MOTION DÉPOSÉ LE 12 JANVIER 2009

- 53-02-2009 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville abroge l'avis de motion déposé lors de la séance du 12 janvier 2009.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 FÉVRIER 2009

AVIS DE MOTION

M. Guy Corriveau, conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement d'emprunt de 240 000\$ pour faire effectuer des travaux d'asphaltage sur certains chemins municipaux. En vertu de l'article 445 du Code municipal, la demande de dispense de lecture est faite et un projet du règlement est remis à chacun des membres du conseil municipal.

APPEL D'OFFRES POUR ASPHALTAGE

54-02-2009 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyé par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville demande des soumissions publiques pour de l'asphaltage sur certains chemins municipaux à l'intérieur d'un système électronique d'appel d'offres conformément à l'article 935 du Code municipal.

DEMANDE DE MUNICIPALISATION DES CHEMINS DU DOMAINE ASTRAL

Nous sommes propriétaires de quatre locatives à Mandeville dont trois situées dans le domaine Astral. Nous louons nos propriétés à court terme à des touristes visitant la région ou simplement s'évader de la ville. Il y a cependant une ombre au tableau : trois de nos propriétés sont situées dans un domaine privé desservies par des chemins non municipalisés, avec le résultat que, nous sommes dépendants d'entrepreneurs privés pour l'entretien et le déneigement des chemins et entrées de cours. Pour ces raisons et dans notre intérêt commun, tout comme celui des commerçants de la région, nous sollicitons la participation de la municipalité afin qu'elle municipalise les chemins du domaine Astral et en assure l'entretien et le déneigement. Le propriétaire des chemins devra se conformer à la réglementation municipale sans obligation de la Municipalité.

RECOMMANDATION DE PAIEMENT 02 DE DESSAU

55-02-2009 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie à TNT Merceron inc. un paiement de 3 508.70\$ taxes incluses selon la recommandation de paiement 02 fait par M. Claude Gill ing. de Dessau pour le projet de reconstruction du pont acier-bois contrat # 8801-07-9901.

AVIS DE MOTION

M. Sylvain Gagnon, conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement amendant l'annexe « A » du règlement #334-2004 pour enlever le panneau STOP à l'intersection du Rang St-Pierre et de la 21^{er} Avenue. En vertu de l'article 445 du Code municipal, la demande de dispense de lecture est faite et un projet du règlement est remis à chacun des membres du conseil municipal.

AQUEDUC ET HYGIÈNE DU MILIEU

ROY, LAPORTE & SYLVESTRE

Nous avons reçu instructions du représentant autorisé de Bernard Malo inc., personne morale légalement constituée ayant sa place d'affaires à 1355, rue Lépine, Joliette J6E 4B7, de mettre en demeure la Municipalité de Mandeville afin de lui réclamer un montant de 11 287.50\$ taxes incluses, correspondant à une retenue excédentaire et non prévue au contrat d'entreprise intervenu le 30 juin 2005.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 FÉVRIER 2009

56-02-2009 **ACHAT DE PEINTURE POUR LES BÂTIMENTS DE L'AQUEDUC**
Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville achète la peinture appropriée pour peindre les bâtiments du réservoir et de la station de pompage au coût de 945.75\$ plus taxes.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS
J'ai le plaisir de vous informer que la programmation révisée de travaux présenté par votre municipalité le 12 décembre 2008 a été acceptée par le ministère des Affaires municipales et des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). À cet effet, je vous informe que cette révision ne modifie pas l'échéancier de versement déjà approuvé. Pour éviter toute confusion, l'annexe 1 présentant l'échéancier de versement est jointe à la présente pour une modification à la demande du programme de la Taxe d'accise.

URBANISME ET MISE EN VALEUR

AVIS DE MOTION

M. Jean-Claude Charpentier, conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement interdisant l'épandage certains jours de déjections animales, de boues ou résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers. En vertu de l'article 445 du Code municipal, la demande de dispense de lecture est faite et un projet du règlement est remis à chacun des membres du conseil municipal.

DEMANDE DE M. MARIO MARTIAL ET MME SYLVIE PELLAND
Les demandeurs veulent obtenir une modification aux règlements d'urbanisme pour l'implantation de nouveaux projets. La demande est à l'étude.

57-02-2009 **COMITÉ ENVIRONNEMENT DE LA MRC DE D'AUTRAY**
Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville nomme M. Jean-Claude Charpentier, conseiller, pour siéger au sein du comité Environnement de la MRC de D'Autray.

MUNICIPALITÉ DE ST-CLÉOPHAS-DE-BRANDON

Le 8 décembre 2008, nous avons reçu une plainte verbale d'un de nos citoyens relativement à la qualité du service de l'inspecteur des eaux. Afin d'éviter le plus possible des situations conflictuelles et soucieux d'offrir un service de qualité aux citoyens de la municipalité de St-Cléophas, le conseil municipal demande au Comité de la Régie de vidange des fosses septiques de se questionner sur l'efficacité et la compétence de l'inspecteur des eaux soit Mme Ginette Richard. Le conseil municipal de St-Cléophas veut s'assurer que pour l'année 2009, la personne qui exécutera le travail d'inspecteur des eaux possèdera les qualifications et les compétences pour effectuer ce travail.

58-02-2009 **OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LVM TECHNISOL**
Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accepte l'offre de LVM Technisol pour l'étude géotechnique du projet d'implantation d'une passerelle au Parc des Chutes du Calvaire au montant de 13000.00\$ plus taxes.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 FÉVRIER 2009

LOISIRS ET CULTURE

DEMANDE FINANCIÈRE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

59-02-2009 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accorde une aide financière de 1574\$ à la Chambre de Commerce dans le cadre du Championnat provincial de cross-country 2008.

DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LE GALA FLORILÈGE

En collaboration avec la Conférence régionale des élus(es) Lanaudière, le FJL organise son quatrième gala Florilège le vendredi 29 mai 2009 au Club de Golf Le Mirage à Terrebonne. Cet événement unique et d'envergure régionale célèbre la jeunesse en récompensant des jeunes lanaudois (es), âgés(es) de 12 à 35 ans, dans une vaste étendue de catégories. Ce gala de reconnaissance obtient, depuis ses débuts en 2006, succès, visibilité et traitement médiatique importants.

LOCATION D'UN CHAPITEAU POUR LA SAINT-JEAN-BAPTISTE

60-02-2009 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville loue un chapiteau 40' X 80' pour le Fête nationale de la municipalité de Mandeville samedi le 20 juin 2009 au montant de 2890.00\$ plus taxes.

PRESTATION MUSICALE AU MASKI-COURONS LE 7 AOÛT 2009

61-02-2009 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie le spectacle du vendredi 7 août 2009 au Parc La Baie dans le cadre du Maski-Courons au montant de 4 000.00\$ plus taxes.

TABLE DE L'ÉDUCATION DE LANAUDIÈRE

Les membres de la Table de l'éducation invitent tous les partenaires politiques, institutionnels, socioéconomiques et communautaires de la région à unir leurs efforts afin de promouvoir la formation comme levier essentiel du développement personnel, économique et communautaire de la population jeune et adulte de la grande région de Lanaudière. À cet effet, un dépliant d'information a été produit et fait l'objet d'une large diffusion dans le milieu.

DEMANDE DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC DELIGNY

Nous vous demandons par la présente la possibilité de réserver la salle municipale le 14 juin 2009 pour notre assemblée générale annuelle à compter de 7h30 et ce, jusqu'à midi.

AUX TROUVAILLES DE MANDEVILLE

Les Assurances H. Allard & Fils inc. fait parvenir à la municipalité de Mandeville une copie de la couverture d'assurance pour Aux Trouvailles de Mandeville à titre de créancier hypothécaire.

ACHAT D'ESTRADES

62-02-2009 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville achète des estrades auprès de Grand National D.P. inc. au montant de 3 000.00\$ taxe incluses conditionnellement à ce que les estrades soient enlevées par le propriétaire de l'endroit où elles se trouvent et jugées en bon état par la municipalité.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 FÉVRIER 2009

REMBOURSEMENT À ÉCOLE DE MUSIQUE DE LANAUDIÈRE

63-02-2009 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville débourse un montant de 136.50\$ à École de musique de Lanaudière représentant 35% des frais d'inscription (390.00\$) tel que décrit sur la facture.

ASSOCIATION FORESTIÈRE DE LANAUDIÈRE

L'Association forestière de Lanaudière participe activement depuis maintenant cinq ans au Mois de l'arbre et des forêts dans la région de Lanaudière. Cette année, l'Association forestière de Lanaudière vous offre 2 choix quant à la préparation de cet évènement tout spécial dans votre municipalité soit d'offrir une distribution d'arbre aux citoyens sous l'organisation de la municipalité ou d'offrir une distribution d'arbre aux citoyens avec la présence de l'Association forestière, notre équipe sera présente sur place pour conseiller et répondre aux questions des citoyens.

RÉSOLUTION D'APPUI

64-02-2009 Attendu que la municipalité de Mandeville accorde une priorité à l'environnement sur l'ensemble de son territoire;

Attendu que la municipalité de Mandeville a adopté en 2008, un règlement visant la renaturalisation et la protection des rives afin de prévenir l'eutrophisation des lacs et des cours d'eau et l'adoption d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la protection des rives et du littoral;

Attendu que l'Association des propriétaires du lac Deligny a embauché un étudiant l'an passé par le biais du programme Emploi-Été Canada pour sensibiliser les riverains à l'importance de modifier certaines habitudes face à la rive et au lac;

Attendu que cette initiative a remporté un vif succès de part et d'autre;

Attendu que la divulgation et la vulgarisation des informations amènent les riverains graduellement à améliorer leur qualité de vie;

Par conséquent,

Il est proposé par M. Jean-Claude Charpentier

Appuyé par M. Denis Prescott

Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité de Mandeville appui le Comité des citoyens du lac Mandeville, l'Association des propriétaires du lac Deligny, l'Association des propriétaires du bassin versant du lac Long, le Comité des citoyens du lac Hénault inc. et de l'Association des propriétaires du lac Ste-Rose dans leur demande de subvention pour un emploi étudiant dans le cadre du programme Emploi-Été Canada pour chacune des associations ou comités. Cette subvention permettra aux associations de bénéficier d'un étudiant durant l'été 2009 afin d'aider les citoyens à prendre conscience de l'importance d'adopter de nouvelles habitudes afin de protéger le lac.

En plus, la municipalité de Mandeville va accorder une aide financière de 500.00\$ à chacune des associations et comités afin de leur venir en aide à payer l'étudiant (éco-conseiller). La municipalité de Mandeville paiera au besoin une personne ressource d'une firme spécialisée dans le domaine afin de donner un support à l'éco-conseiller. Ce projet est innovateur et mérite tout le support possible pour atteindre les buts recherchés.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 FÉVRIER 2009

Une copie de cette résolution sera envoyée au député de Berthier-Maskinongé M. Guy André et aux présidents des comités et associations.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER

- 65-02-2009 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer du mois de janvier 2009 tels que lus, les chèques du numéro 6034 au numéro 6145 inclusivement, ce qui inclut la liste des déboursés incompressibles, les salaires et les dépenses approuvées par résolution du conseil de janvier 2009, ainsi que les comptes à payer du mois de janvier 2009 pour un montant de 212,523.28\$. La secrétaire certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer ces factures. Les dépenses sont payées à même le fonds général et certaines dépenses payées par le surplus accumulé.

Mairesse

Sec. Trés. et Dir. Générale

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

- 66-02-2009 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20h40.

Mairesse

Secrétaire-trésorière et directrice générale